

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune d'Aussois,

- Vu l'article L 131-2 Code des Communes ;
- En raison de l'état actuel de l'escalier situé sur la plateforme Ouest du Fort Marie-Christine et permettant l'accès au « Sentier des Bâtisseurs » ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'accès aux escaliers situé sur la plateforme Ouest du Fort Marie-Christine est strictement interdit à tous les usagers jusqu'à nouvel ordre.

Article 2

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage au départ du « Sentier du Bâtisseur », au Fort Marie-Christine.

Article 3

Destinataires :

- Madame la Secrétaire Générale de la Mairie,
- Services Techniques de la Commune d'Aussois,
- Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie,

AUSSOIS, le 18 octobre 2022

Le Maire
Stéphane BOYER

